

Ecolo repart à l'assaut du vote électronique

WALLONIE Il faudra aussi convaincre le fédéral

- Les verts veulent régler le sort du vote électronique rapidement.
- Les clés sont dans les mains wallonnes, mais pas seulement.

Cela ne fait pas un pli, en théorie : « *Le gouvernement entend supprimer le vote électronique.* » En page 94 de sa déclaration de politique régionale, la majorité PS-CDH en place en Wallonie ne transige pas sur l'objectif d'un retour au vote papier. Mais il est sans doute temps de passer à l'acte : l'exécutif 2009-2014 s'était déjà fixé l'objectif de mettre fin à l'expérimentation, sans aboutir.

Ce lundi au parlement wallon, Ecolo relancera le combat. « *Il est important d'agir dans une période qui ne sera pas suspecte électoralement* », appuie le chef de groupe Stéphane Hazée.

En Wallonie, le recours à des ordinateurs lors des élections reste très minoritaire : 39 communes sur 262, surtout en région liégeoise, ont voté électroniquement lors des élections du 25 mai 2014. Le feu vert leur avait été accordé de justesse par le ministre des Pouvoirs locaux. Paul Furlan (PS) compte parmi ceux qui prêchent pour le vote papier, en raison notamment du coût des opérations : 1,37 euro pour chaque vote électronique et seulement 0,10 euro pour le bon vieux bulletin pliable.

Le gouvernement wallon (PS, CDH et Ecolo à l'époque) montrait toutefois sa détermination en la matière : les communes concernées seraient invitées à honorer la facture liée à la maintenance du matériel et à la mise à jour des logiciels. Estimation : deux millions d'euros. Plusieurs entités ont porté l'affaire devant le Conseil d'Etat.

Reste que le scrutin de l'an dernier a tourné à la cacophonie électronique. Le rapport du collège d'experts est clair : « *Les mécanismes mis en place dans le processus électoral ne sont pas, en théorie, suffisants pour garantir la sécurité dudit processus.* Cette

remarque est valable quant à l'intégrité, la confidentialité, l'authenticité et la non-répudiation liée aux informations traitées durant ce processus. Néanmoins, en dehors des problèmes soulevés par le bug de l'élection 2014, le Collège n'a pas détecté d'exploitation de ces manquements qui pourrait avoir eu un impact sur le résultat des élections. »

« Au soir des élections, les présidents des partis francophones étaient tous d'accord » STEPHANE HAZÉE

Pour Ecolo, c'en est trop. « *Au-delà des principes démocratiques qui nous animent, les difficultés techniques qui ont surgi en mai 2014 démontrent qu'il faut agir,* souligne Stéphane Hazée. *Au soir des élections, les présidents des partis francophones étaient tous d'accord sur ce point. Il y avait*

parmi eux Paul Magnette et Charles Michel... »

Le chef de groupe cite à dessein ces deux personnalités. Son parti aura en effet besoin de convaincre les majorités régionale et fédérale s'il veut avoir la peau du vote électronique.

La commission des pouvoirs locaux est saisie depuis long-

temps d'une proposition de décret Ecolo pour demander l'abrogation des articles du Code de la démocratie locale qui autorisent le vote automatisé pour les élections communales et provinciales. L'organisation de celles-ci est en effet placée sous l'autorité de la Région.

Mais lundi, en commission des affaires générales, Stéphane Hazée devra défendre une proposition de résolution d'un autre ordre. Ce texte demande au gouvernement régional de relayer auprès du fédéral toute décision du parlement wallon qui prendrait position pour la fin du vote électronique lors des élections régionales et fédérales. Ces scrutins sont toujours de la compétence du ministère de l'Intérieur.

Seul souci : à ce stade, Bruxelles et la Flandre ne sont pas demandeuses. Est-il imaginable que les consignes du fédéral soient différentes dans les trois régions du pays ? « *Il ne s'agit pas de lancer un débat communautaire, mais de se montrer pragmatique,* explique Stéphane Hazée. *Comment justifier le vote papier pour les communales et le vote électronique pour les autres scrutins ? »* ■

ERIC DEFFET

À BRUXELLES**Trois ans à peine**

Très largement répandu en Flandre et à Bruxelles, le vote électronique semble ancré dans ces deux Régions. Mais dans la capitale, Ecolo monte aussi au créneau pour réclamer le retour au scrutin par bulletin papier. Il s'agit de souligner les limites démocratiques de l'exercice dont l'impossibilité de garantir de manière absolue le secret du vote et la difficulté d'appréhension du système par certains publics spécifiques, dont certaines personnes âgées.

A l'inverse de la Wallonie qui entretient un système informatique de vingt ans d'âge, la Région de Bruxelles-Capitale s'est dotée d'un nouveau dispositif en 2012 à peine : Smartmatic a déjà été utilisé lors des communales de 2012 et lors des élections régionales et fédérales de 2014. L'heure de la retraite, qui s'avérerait coûteuse, n'est sans doute pas encore venue.

E.D.